



**Fédération
Française
de Danse.**

RÈGLEMENT SPORTIF
Danse Country & Line

Table des matières

1.	LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	4
1.1	LE MODE DE QUALIFICATION.....	4
1.1.1	Qualification :	4
1.1.2	Note qualificative :	4
1.1.3	Changement de série :	4
1-2	CATEGORIES D'AGES	4
1-3	CARACTÈRES DES DANSES.....	4
1.3	DEROGATION	5
2.	LA COUPE DE FRANCE	6
2.1	LE MODE DE QUALIFICATION.....	6
2.1.1	Qualification :	6
2.1.2	Note qualificative :	6
2.1.2	Changement de série :	6
2.2	CATEGORIES D'AGES	6
2.3	CARACTÈRES DES DANSES COUPE DE FRANCE & OPEN.....	7
3.	GENERALITES.....	7
3.1	DEROGATION	7
3.2	DISPOSITION SPÉCIFIQUE POUR LES TERRITOIRES OUTRE-MER.....	8
3.3	LES OFFICIELS DE LA COMPÉTITION	8
3.4	QUALITÉ DU COMPÉTITEUR	8
3.5	INSCRIPTION & DROIT D'INSCRIPTION.....	8
3.6	PRÉSENTATION.....	8
3.7	TIMING	8
4.	LE DEROULEMENT DES COMPETITIONS.....	10
4.1	ORGANISATION	10
4.2	LE DJ	10
4.3	GESTION DES PÉNALITÉS.....	10
4.4	AFFICHAGE DES RÉSULTATS	10
4.5	REMISE DES RÉCOMPENSES.....	10
5.	RÈGLEMENT DES JUGES	11
5.1	CODE DE CONDUITE DES JUGES.....	11
5.2	METHODE DE SELECTION DES JUGES POUR LE CHAMPIONNAT DE France.....	11
5.3	METHODES D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE DES JUGES LORS DES COMPETITIONS	11
5.4	METHODES DE JUGEMENT ET DE CLASSEMENT	11

Règlement sportif Country & Line 2021-2022 – 23/11/2021

5.5 LE PRÉSIDENT DE JURY	11
5.6 SÉLECTION DES JUGES.....	12
5.7 LISTE DES JUGES.....	12
5.8 DISPONIBILITE DU JURY.....	12
5.9 COMPOSITION DU JURY	12
5.10 CLASSEMENT DES JUGES.....	13
6. REGLES D'ATTRIBUTION DES COMPETITION.....	13
6.1 Règles d'attributions des compétitions régionales et/ou territoriales :.....	13
6.2 Règles d'attributions des compétitions nationales non majeures :	13
6.3 Règles d'attributions du Championnat de France :	14



Fédération
Française
de Danse.

1. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

1.1 LE MODE DE QUALIFICATION

1.1.1 Qualification :

Tout compétiteur souhaitant participer au Championnat de France devra obligatoirement participer aux compétitions suivantes auparavant :

- Championnat Régional
- Coupe Régionale

1.1.2 Note qualificative :

Les notes de ces compétitions rentreront dans le calcul de la moyenne qui déterminera la qualification au Championnat de France. Cette note moyenne devra être au minimum de 6/10.

1.1.3 Changement de série :

Dans le cadre du championnat de France, il n'y a qu'une seule série.

Lors d'un championnat régional, le titre est décerné dès lors avec un minimum de 2 danseurs par la catégorie d'âges concernée.

1-2 CATEGORIES D'AGES

Catégories d'âges en fonction du règlement technique en cours.

Chaque série suit ses propres catégories d'âges (cf. Règlement Technique). Cependant, si un compétiteur est seul dans sa catégorie, il peut demander à descendre dans la catégorie inférieure à la sienne. Si le danseur a été autorisé à changer de catégorie d'âge, il devra rester dans celle-ci tout au long de la saison sportive en cours. Cette dérogation est possible en faisant la demande par mail à la gestion sportive. Celle-ci statuera sur la faisabilité ou non.

Attention : dans le cadre d'un compétiteur en catégorie Espoir & Junior, il ne pourra **que monter** en catégorie supérieure.

La catégorie d'âge du compétiteur sera définie par l'équipe de la FFDanse, lors de son inscription, selon l'âge du compétiteur au 31 août de la saison sportive en cours.

Dans chaque catégorie d'âge les 3 caractères de danse sont identiques.

1-3 CARACTÈRES DES DANSES

Pour les compétitions de la saison, les divisions de danses suivantes sont ouvertes :

- ✓ Danse en Ligne
- ✓ Danse en Formation (~~Show-Team~~)
- ✓ Danse en Couple

1.3 DEROGATION

Une dérogation peut être accordée à titre exceptionnel pour raison valable (raison médicale, professionnelle, familiale avec justificatifs), par la Direction Technique Nationale, que le compétiteur doit saisir par écrit, en justifiant sa demande à : d.t.n@ffdanse.fr & secretariat.dtn@ffdanse.fr, et en copie à country-gestionsportive@ffdanse.fr



2. LA COUPE DE FRANCE

2.1 LE MODE DE QUALIFICATION

2.1.1 Qualification :

Tout compétiteur souhaitant participer à la Coupe de France devra obligatoirement participer aux compétitions suivantes auparavant :

- Coupe Régionale
- 1 Open au minimum dans la région de son choix

La participation à un Open est obligatoire. Dans le cadre du changement de série, l'ensemble des compétitions auquel le danseur aura participé sera prise en compte, y compris la finale de la Coupe de France.

2.1.2 Note qualificative :

Les notes de ces compétitions rentreront dans le calcul de la moyenne qui déterminera la qualification au Championnat de France. Cette note moyenne devra être au minimum de 5/10 pour les séries, Débutant, Novice et Intermédiaires, série Avancé 6/10, Expert 6.5/10.

2.1.2 Changement de série : _

Lors de la première participation ou après un arrêt de plus de 3 ans à toute compétition de la FFDanse, le compétiteur ne pourra se présenter au maximum que dans la série Intermédiaire dans le cadre de la Coupe de France. Si un compétiteur souhaite intégrer directement la série Expert, il devra en faire la demande à country-gestionsportive@ffdanse.fr

- Tout compétiteur souhaitant descendre de niveau la saison suivante, devra soumettre sa demande à l'appréciation de la gestion sportive.
- Tout compétiteur ayant obtenu la note moyenne de 7/10, sur l'ensemble de ses compétitions de la saison, et souhaitant monter de série l'année suivante, devra en faire la demande à la gestion sportive. Dans le cas où sa note moyenne sur l'ensemble des compétitions de la saison est inférieure ou égale à 4/10 il devra redescendre de série l'année suivante. Sauf exception pour la série Débutant, le danseur ne pourra pas redescendre en série Social.

2.2 CATEGORIES D'AGES

Catégories d'âges en fonction du règlement technique en cours.

Chaque série suit ses propres catégories d'âges (cf. Règlement Technique). Cependant, si un compétiteur est seul dans sa catégorie, il peut demander à descendre dans la catégorie inférieure à la sienne. Si le danseur a été autorisé à changer de catégorie d'âge, il devra rester dans celle-ci tout au long de la saison sportive en cours. Cette dérogation est possible en faisant la demande par mail à la gestion sportive. Celle-ci statuera sur la faisabilité ou non.

Attention : dans le cadre d'un compétiteur en catégorie Espoir & Junior, il ne pourra que monter en catégorie supérieure.

La catégorie d'âge du compétiteur sera définie par la gestion sportive, lors de son inscription, selon l'âge du compétiteur au 31 août de la saison sportive en cours.

2.3 CARACTÈRES DES DANSES COUPE DE FRANCE & OPEN

Dans chaque série solo le nombre de caractères de danses sera défini comme tel :

- ✓ Série A/Expert : 5 danses + un medley
- ✓ Série B/Avancé : 5 danses + un showcase
- ✓ Série C/Intermédiaire : 5 danses
- ✓ Série D/Novice : 5 danses
- ✓ Série E/Débutant : 4 danses
- ✓ Série F/Social : 3 danses
- ✓ Série Mini Social : 2 danses

Dans chaque série couple le nombre de caractères de danses sera défini comme tel :

- ✓ Série A - Expert : 8 danses
- ✓ Série B- Avancé : 2 danses + 4 au choix
- ✓ Série C - Intermédiaire : 3 danses + 2 au choix
- ✓ Série D - Novice : 3 danses
- ✓ Série E - Débutant : 3 danses
- ✓ Série F- Social : 1 danse
- ✓ Open Pro-Am : 5 danses
- ✓ Basic Pro-Am : 3 danses

Pour les compétitions de la saison, les divisions de danses suivantes sont ouvertes :

- Danse en Ligne
- Danse en Formation
- Danse en Couple
- Danse en Pro-Am
- Danse Partner

3. GENERALITES

3.1 DEROGATION

Une dérogation peut être accordée à titre exceptionnel pour raison valable (raison médicale, professionnelle, familiale avec justificatifs) par la Gestion Sportive, que le compétiteur doit saisir par écrit, en justifiant sa demande à : country-gestionsportive@ffdanse.fr

OPEN

Cette compétition fait partie du cursus des sélections des finales nationales. Le classement des compétiteurs s'effectuera par ordre croissant des notes.

L'Open est d'accès libre à tout danseur licencié à la FFDanse. Tout compétiteur pourra participer autant qu'il le souhaite aux Opens, peu importe la région d'appartenance.

Pour rappel : Tout compétiteur souhaitant participer à la Coupe de France ou au Championnat de France devra obligatoirement participer au minimum à un Open. La note rentrant dans le calcul de la note moyenne pour la

qualification.

Règlement sportif Country & Line 2021-2022 – 23/11/2021

3.2 DISPOSITION SPÉCIFIQUE POUR LES TERRITOIRES OUTRE-MER

Dans le cadre des compétitions dans les territoires outre-mer, les compétiteurs peuvent être exemptés de la participation à l'Open. Cette possibilité est applicable dans le cas où, par souci de logistique, un Open ne pourrait pas être organisé dans ces départements.

3.3 LES OFFICIELS DE LA COMPÉTITION

Pour toutes les étapes officielles sélectives à la Coupe de France et au Championnat de France, les personnes suivantes doivent être présentes ou représentées :

- ✓ Un Présentateur pour la compétition
- ✓ Les membres du corps arbitral prévus dans le règlement de l'épreuve
- ✓ Un DJ pour la compétition
- ✓ L'organisateur de la compétition

3.4 QUALITÉ DU COMPÉTITEUR

Pour participer aux Compétitions organisées par la FFDanse, le compétiteur doit :

- ✓ Avoir une licence C ou D pour les séries E à A, les Duos, les Quads et les Teams
- ✓ Avoir une licence B pour les séries F
- ✓ Avoir 6 ans révolus dans la saison sportive de la compétition. (4 ans pour les « baby » en **mini loisir**)

3.5 INSCRIPTION & DROIT D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire à toute compétition, chaque compétiteur doit se conformer aux indications et modalités de la Fédération Française de Danse. Un compétiteur ne peut concourir qu'une seule fois par série de danse. **Pour les compétitions territoriales, tout compétiteur doit s'inscrire dans la zone géographique le concernant.**

Le droit d'inscription est fixé par la réglementation fédérale en vigueur fixé par les règlements généraux de la FFDANSE.

Chaque compétiteur ou équipe se verra remettre un dossard en contrepartie du paiement du « droit d'inscription » lors de sa présentation à la compétition. Le dossard devra être accroché de façon visible (dos ou bas du dos) lors du passage en compétition.

3.6 PRÉSENTATION

Chaque compétiteur devra se présenter à l'heure indiquée sur le programme officiel, muni de sa licence et de sa pièce d'identité, afin de valider sa participation.

3.7 TIMING

Un timing « général » sera proposé une dizaine de jours avant la compétition sur la page Facebook ainsi que sur le site de la gestion sportive de la discipline (FFDANSE – Country & Line). Il comprendra les horaires de passage seulement par série.

4. LE DEROULEMENT DES COMPETITIONS

4.1 ORGANISATION

Un jury ne peut être convoqué que si et seulement si le nombre de compétiteurs est au minimum de 15.

4.2 LE DJ

Le DJ de la compétition est désigné par l'organisateur de la manifestation pour les sélectifs régionaux. Il est en coordination avec le Présentateur de la Compétition. Il est en charge, de la musique de la compétition. Il contrôle le minutage des danses en relation permanente avec le Présentateur de la Compétition.

Dans le cadre des finales nationales, les 2 DJs officiels de la discipline seront présents. Ils pourront, sur demande du conseiller expert gestion sportive de la discipline et du référent du corps arbitral être remplacés en cas de force majeure. Les frais d'hébergement et de restauration du (des) DJ(s) seront pris en charge par l'organisateur.

4.3 GESTION DES PÉNALITÉS

Le juge qui souhaite identifier un problème, lève la main pour le signaler au président de jury (ou juge arbitre) qui indiquera au Présentateur de stopper la compétition dès la fin du heat. Les juges statueront sur l'éventualité de la pénalité.

Les pénalités seront affichées sur le tableau officiel d'informations. Cet affichage comportera de manière précise (heure et minutes) la pénalité. Toute réclamation sera à faire au président du jury dans le laps de temps de 15 minutes qui suivront l'affichage de celle-ci. Le jury étudiera la réclamation déposée par le compétiteur dès la fin de la série suivant le dépôt de celle-ci afin de statuer.

4.4 AFFICHAGE DES RÉSULTATS

A la fin de la compétition, les résultats sont annoncés lors de la cérémonie protocolaire, et affichés par le(s) scrutateur(s). Ces résultats comportent les éléments suivants :

- ✓ Numéro de dossard, nom du compétiteur
- ✓ Moyenne des notes par danse, par critère et par juge
- ✓ Moyenne générale
- ✓ Classement

Dans les jours qui suivent, les résultats seront publiés sur le site de la Gestion Sportive Country & Line. En cas de problème technique ne dépendant pas de notre volonté, l'affichage sera effectué directement sur le site de la Gestion Sportive.

4.5 REMISE DES RÉCOMPENSES

Déroulement :

- ✓ Le président du jury obtient les résultats auprès des scrutateurs et les remet au Présentateur de la compétition
- ✓ Lors des procédures protocolaires, les compétiteurs porteront une de leur tenue de compétition.

Lors de chaque compétition, les 4ème & 5ème places seront également annoncées. Tous les compétiteurs devront venir retirer leur attestation uniquement sur place, elles ne pourront pas être envoyées ultérieurement. Les podiums de chaque série, et de chaque catégorie, se verront remettre une récompense.

5. RÈGLEMENT DES JUGES

5.1 CODE DE CONDUITE DES JUGES

Les juges doivent suivre et appliquer le code de déontologie mis en place par la FFDanse. Dans tous les cas, les juges sont sélectionnés et convoqués en fonction de leur disponibilité et de leur niveau de certification. Tous les juges et officiels de la compétition ont l'obligation d'être présents aux briefings avant et à la fin de la compétition. L'organisateur de la compétition devra mettre en place, par tous les moyens qu'il dispose, une sanctuarisation du corps arbitral qui officie lors de son organisation.

Par cette sanctuarisation, les officiels (Président du jury, juges, scrutateurs et DJ) ne devront en aucun cas être en contact avec les danseurs, les entraîneurs et le public lors du déroulement de la compétition y compris lors des pauses et ce jusqu'au dernier heat de la journée. L'organisateur prévoira tous les espaces privatifs nécessaires aux officiels tout au long de la compétition à l'écart de toute personne extérieure du corps arbitral officiant.

Tenue réglementaire du Corps arbitral FFDanse pour la discipline danse Country & Line :

Pour les femmes :

- ✓ Pantalon, jupe, robe (noir uni)
- ✓ Chemisier, top, bustier (blanc uni)
- ✓ Veste noire uni (facultative)

Pour les hommes :

- ✓ Pantalon noir uni
- ✓ Veste noire uni (facultatif)
- ✓ Chemise blanche (unie)
- ✓ Cravate noire ou grise ou nœud papillon noir
- ✓ Chapeau noir style Cattleman

5.2 METHODE DE SELECTION DES JUGES POUR LE CHAMPIONNAT DE France

- ✓ Avoir jugé au moins une compétition pendant la saison
- ✓ Avoir fait son stage de maintien de compétence tous les 2 ans

5.3 METHODES D'EVALUATION ET DE CONTRÔLE DES JUGES LORS DES COMPETITIONS

- ✓ Cohérence des notes vérifiée par le référent du corps arbitral de la discipline
- ✓ Vérification des notes
- ✓ Maîtrise des connaissances techniques nécessaires pour juger

5.4 METHODES DE JUGEMENT ET DE CLASSEMENT

- ✓ Jugement selon les critères référencés dans le règlement technique selon les séries
- ✓ Classement selon les notes obtenues

5.5 LE PRÉSIDENT DE JURY

Lors d'une compétition, l'ensemble des juges forme « le Jury ». En cas d'indisponibilité des présidents de Jury, un juge « arbitre » pourra être missionné sur un sélectif régional ou un Open. Il devra obligatoirement être juge national au minimum depuis 2 ans.

Un Président de jury préside l'ensemble du jury, son rôle est de superviser et d'être le garant du respect des règles en vigueur, et du bon déroulement de la compétition dans son ensemble et plus particulièrement :

- ✓ Conduire le tableau des juges qui interviennent en fonction des séries et de leur qualification
- ✓ Au cours de la compétition, le Président de jury peut demander le changement de poste ou le remplacement d'un juge
- ✓ Vérifier le respect de l'application du règlement technique et du bon déroulement de la compétition tant pour les compétiteurs que pour les juges
- ✓ Répondre aux différentes questions des juges sur le déroulement de la compétition
- ✓ Entériner ou annuler une pénalité infligée par un seul juge et faisant l'objet d'une condition qualificative et/ou éliminatoire
- ✓ Coordonner les décisions à prendre en cours de compétition

Pour ce faire, le Président de jury a le pouvoir de :

- ✓ Provoquer une réunion de l'ensemble des juges pour débattre d'un point que le règlement ne solutionnerait pas ou pour solliciter l'avis de l'ensemble des juges.
- ✓ Demander l'arrêt de la compétition pour régler tout litige ou manquement au règlement.
- ✓ En cas de nécessité, prendre toutes les sanctions immédiates nécessaires afin de préserver l'équité et le respect de l'organisation et des compétiteurs. Cela pouvant aller jusqu'à l'élimination et/ou l'exclusion immédiate d'un compétiteur.

5.6 SÉLECTION DES JUGES

Un juge participant à la compétition en tant que « Pro » lors d'un « Pro-Am » ne pourra pas juger la compétition à laquelle il participe. Pour pouvoir juger une finale nationale, les juges doivent avoir jugé au minimum 1 compétition dans la saison.

5.7 LISTE DES JUGES

La liste des juges en vigueur est disponible sur l'extranet FFDanse dans l'onglet « Corps Arbitral ». Cette liste comprend les juges « encartés » de la saison en cours. Seuls les juges présents sur cette liste peuvent être convoqués.

5.8 DISPONIBILITE DU JURY

En fonction des dates de compétitions et de leurs localisations, la discipline établit un calendrier de disponibilité des juges. Ce calendrier peut être fourni sur demande aux organisateurs. Cependant les comités organisateurs restent libres dans la composition du jury.

5.9 COMPOSITION DU JURY

◆ Championnat Régional, Coupe Régionale et Open :

Composition du corps arbitral :

- ✓ De 15 à 30 danseurs : 2 juges dont 1 président de jury ou juge arbitre et 1 scrutateur
- ✓ De 31 à 99 danseurs : 3 juges dont 1 président de jury ou juge arbitre et 1 scrutateur
- ✓ A partir de 100 danseurs : 4 juges dont 1 président de jury ou juge arbitre et 1 scrutateur

◆ Coupe de France, Championnat de France :

Composition du corps arbitral :

- ✓ Au minimum : 7 juges plus 1 président de jury et 2 scrutateurs
- ✓ En accord avec la FFDanse, le corps arbitral de la discipline pourra le cas échéant demander un nombre de juge et de scrutateur plus conséquent si le nombre de compétiteur le justifie.

5.10 CLASSEMENT DES JUGES

A titre exceptionnel un juge peut être surclassé dans le niveau supérieur de sa/ses discipline(s) dans le cas d'un nombre insuffisant de juge, pour assurer le bon déroulement de la compétition. Ce sur classement sera validé par le vice-président de la Fédération Française de Danse en charge du Corps Arbitral

6. REGLES D'ATTRIBUTION DES COMPETITION

6.1 Règles d'attributions des compétitions régionales et/ou territoriales :

Tout organisateur doit adresser son dossier de projet d'organisation qu'il doit envoyer au plus tard le 30/11 de la saison sportive en cours :

- ✓ Il doit prendre impérativement connaissance du cahier des charges
- ✓ Contacter son comité régional
- ✓ À la commission technique Country & Line (country-gestionsportive@ffdanse.fr)
- ✓ Au conseiller expert gestion sportive de la discipline

✓ Cette demande doit contenir :

- ✓ La demande d'organisation prévue à cet effet, disponible par mail ou sur le site de la gestion sportive Country & Line

À la suite de cette demande, la gestion sportive attribuera à l'organisateur, la circulaire d'organisation "La FFDanse peut surseoir l'indisponibilité ou l'absence de relation entre le Comité Régional et l'organisateur. C'est la DTN qui prendra alors les dispositions à remplacer le Comité Territorial."

6.2 Règles d'attributions des compétitions nationales non majeures :

Tout organisateur doit adresser son dossier au plus tard le 30/11 de la saison sportive en cours:

- ✓ À la commission technique Country & Line (country-gestionsportive@ffdanse.fr)
- ✓ Au conseiller expert gestion sportive de la discipline

Ce dossier doit contenir :

- ✓ La demande d'organisation de compétition prévue à cet effet, disponible par mail ou sur le site de la gestion sportive Country & Line
- ✓ Le courrier/mail officiel d'accord d'attribution de l'équipement sportif par la municipalité
- ✓ Un budget prévision à jour

A la suite de cette demande, la gestion sportive attribuera à l'organisateur, la circulaire d'organisation.

Pour vous aider dans la constitution de votre dossier , envoyer un mail à : country-gestionsportive@ffdanse.fr à l'attention de Marie-Pierre Bouissou ou Marie-Catherine Digue.

6.3 Règles d'attributions du Championnat de France :

Dossier à télécharger dans la Boîte à outils site FFDanse :

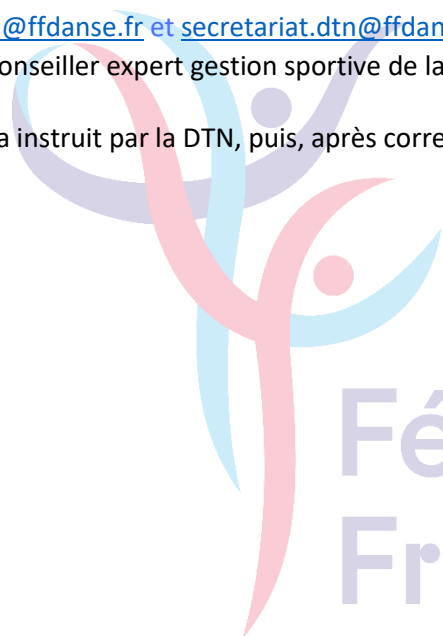
« Organisation d'événements » => Documents Compétitions majeures

- ✓ Budget prévisionnel / Compte de résultat
- ✓ Contrats de partenaires
- ✓ Cahier des charges
- ✓ Formulaire candidature Compétitions Majeures

Tout organisateur doit adresser son dossier officiel complet à

- d.t.n@ffdanse.fr et secretariat.dtn@ffdanse.fr
- Au conseiller expert gestion sportive de la discipline : mgerbault@ffdanse.fr

Le dossier sera instruit par la DTN, puis, après corrections éventuelles, sera soumis au vote du Bureau Fédéral



Fédération
Française
de Danse.

